



## retenus du syndic a la vente

Par **NCR**, le **30/01/2021** à **18:31**

Bonjour, je fais parti du conseil syndical d'une résidence ou je vends mon bien,

en 2018 le syndic m'avais envoyé (sur présentation de devis) un chèque pour l'achat des fournitures pour la résidence, mais, ils l'ont envoyé à mon ancienne adresse ou habitait mon ex, n'ayant pas reçu rien je lors ai fait part et ils m'ont adressé un deuxième chèque sans vérifier quoi il était venu le premier, il c'est avéré que mon ex l'encaissé... suite à plusieurs tentatives de trouver un accord avec mon ex ils ont laissé tomber, aujourd'hui je vends mon bien et ils veulent me le retenir de la vente.

Le notaire me dit qu'il peut bloquer cette somme que 15 jours et si pas de solution il leur devrait leur restituer,

sont ils dans le droit?

Par **youris**, le **30/01/2021** à **19:56**

bonjour,

comment votre ex a-t-elle pu encaissé un chèque dont vous étiez le bénéficiaire ?

pourquoi n'avez-vous pas réagi contre votre ex qui a encaissé un chèque dont vous étiez le bénéficiaire ?

comme la copropriété a payé 2 fois votre achat de fournitures, il me semble logique que vous devez rembourser la valeur d'un achat et ensuite il vous appartiendra d'en demander le remboursement à votre ex.

salutations